

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mercredi 22 juin 2022 à 18H30

Étaient présents : M. PECH Nicolas, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, M. SICRE Eric, M. DEMOCRATE Patrick, M. MARTUCHOU Claude, M. LAURENT Aurélien, M. LANAU Thomas

Étaient absents :

M. ARBEAU Géraud donne procuration à Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne
Mme BROSSARD Lisa a donné procuration à M. MARTUCHOU Claude
M. ROUZAUD Julien, absent (non représenté)

Date de la convocation : 17/06/2022

Secrétaire de Séance : Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce les procurations.

Modification des statuts de la CCHA

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA) tel qu'annexé à la notification de Monsieur le Président de la CCHA transmise à la mairie le 31/05/2022. Il porte sur une organisation des compétences existantes et précise qu'il n'entraînera pas de transferts de charges et de recettes entre les Communes Membres et la CCHA.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :
9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Acquisition de terrain – Le village – Parcelle A 1032

Monsieur le Maire rappelle les différents problèmes de stationnement dans le village et que, par conséquent, il convient d'acquérir un terrain afin de prévoir la création d'un parking. Après diverses recherches de terrains nus, la propriétaire de la parcelle A1032 a accepté de vendre à la commune un terrain d'une contenance de 354 m² pour la somme de 24 780 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :
9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Acquisition de terrain – La Betsane – Parcelle A 0723

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la parcelle A 0723 appartient à la SNCF et qu'au vu du projet de la municipalité de réaliser un chemin communal afin de désenclaver les parcelles constructibles qui se situent derrière. Il précise que la mairie a reçu un accord de la SNCF et après saisine du service des Domaines par la SNCF pour obtenir la valeur vénale, le montant est de 3 000 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :
9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Acquisition de terrain – La Betsane – Parcelle A 0724

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que cette parcelle est attenante à la parcelle A 0723 et qu'une demande orale a été faite à son propriétaire par la mairie. Pour les mêmes motifs que dans la délibération précédente, la municipalité souhaite réaliser un chemin d'accès aux parcelles constructibles situées derrière. Le propriétaire a accepté la cession de cette parcelle de 63 m² pour la somme de 1 500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Reclassement d'une partie des biens acquis par l'Etat dans le domaine public routier de Savignac

Monsieur le Maire explique qu'afin de mener à bien le chantier d'aménagement de la déviation d'Ax les Thermes, l'Etat a procédé à des acquisitions foncières sur l'emprise de la route. Il précise qu'il convient de statuer sur le transfert du domaine public routier tel qu'identifié sur le plan en annexe.

Monsieur le Maire demande à son Conseil d'approuver et d'accepter le transfert proposé par le préfet de Région.

Vote à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Participation au financement du fonctionnement du petit train touristique – saisons estivales 2022, 2023 et 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa volonté de participer au financement de la mise en place et du fonctionnement du petit train touristique. Il précise qu'une convention de partenariat doit être établie avec la commune d'Ax les Thermes.

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Embauche d'un agent contractuel au service administratif

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel au service administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et pour pallier aux congés d'été des agents. Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services administratifs de la commune à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental D'énergies de l'Ariège (SDE09) pour l'isolation des combles perdus au Peloton de Gendarmerie Haute Montagne (PGHM)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir l'isolation thermique des combles perdus pour une meilleure isolation et une meilleure régulation de chaleur au sein du bâtiment.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée le plan de financement suivant :

TOTAL DE L'OPERATION	16 826.50 € HT	
Subventions escomptées pour réaliser le projet	Taux de subvention demandée	Montant demandé en HT
SDE09	20 %	2 423.55 €
CEE (Certificat Economie Energie)		4 100 €
DEPARTEMENT (FDAL)	40 %	6 730.60 €
Autofinancement		3 572.35 €

Le conseil municipal par vote à main levée donne l'autorisation à M. Le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'octroi de cette subvention.

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Délibération pour la signature du Marché Public relatif à la rénovation énergétique des bâtiments 24 et 26 quartier du Couzillou : attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments 24 et 26 quartier du Couzillou, un marché public à procédure adaptée a été effectué afin de déterminer les entreprises que réaliseront les travaux. Suite à la remise du rapport d'analyse des offres par le maître d'œuvre en date du 25/04/2022, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics tels qu'énumérés lors de la séance.

Le conseil municipal vote à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Questions diverses :

Un administré demande les raisons de l'achat des parcelles A0723 et A0724.

Monsieur Le Maire lui précise que ces acquisitions sont dans un but de créer un chemin d'accès aux terrains constructibles situés au bout de ces parcelles. Il souhaite donner la possibilité à des futurs administrés de pouvoir construire sur la commune.

La séance est levée à 19h00